



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
BOUCHES-DU-RHÔNE

# 4 juillet : Assises nationales de la protection de l'enfance

## Les professionnels mobilisés pour dénoncer les orientations du Gouvernement.

Le 4 juillet dernier se déroulaient à Marseille les 12<sup>èmes</sup> Assises dites « Nationales » de la protection de l'enfance, organisées entre autres par le patronat et le gouvernement. Le Journal de l'Action Sociale en est son premier organisateur et prétend se positionner comme « référence de l'action sociale du fait de sa crédibilité en tant qu'organisateur d'événements » : les Assises de la protection de l'enfance sont ainsi pilotées par une société d'édition, une entreprise privée qui vend le billet d'entrée à 360 euros, illustrant parfaitement la logique de marchandisation dans laquelle est dorénavant entré l'ensemble du secteur social.

### Alors que sur le plan national nous constatons :

- ▶ une dégradation sans précédent des conditions de travail dans les services publics de protection de l'enfance
- ▶ la casse programmée des conventions collectives
- ▶ l'absence de prise en charge et la mise à la rue des plus vulnérables d'entre eux
- ▶ la fermeture de services entiers et des restrictions budgétaires généralisées,

Adrien Taquet, Ancien directeur général d'Euro-RSCG (ex. agence publicitaire Havas), récemment nommé secrétaire d'État à la Protection de l'enfance, venait présenter les orientations d'une énième réforme de la protection de l'enfance. La ligne du gouvernement est claire : poursuivre une politique centrée « sur le culte de l'évolution et de la performance. » D'après Adrien Taquet « les revendications des travailleurs sociaux ne doivent pas être vues par le prisme des moyens financiers car, quand on rentre par la question financière, c'est la meilleure façon de ne pas se poser les bonnes questions et de ne pas remettre en cause ses pratiques. »

**Plus grave encore : la politique d'exclusion et de fichage des jeunes devenus majeurs ou des mineurs non accompagnés.**

Le projet de loi du 7 mai 2019, en est d'ailleurs une véritable illustration : il prévoit l'exclusion des mesures d'accompagnement des jeunes demandeurs de protection ayant atteint leur majorité. De même, le décret du 30 janvier 2019 instaure le fichage biométrique des mineurs

non accompagnés et la collaboration des Départements à cette mesure indigne. D'ailleurs, nous l'avons appris, notre collectivité travaille les modalités d'accompagnement des MNA en préfecture pour exécuter le fichage des enfants !

**Plus globalement, le gouvernement entend vendre au privé « le marché » de la protection de l'enfance !**

Alors que les organisations syndicales avaient préalablement déposé un préavis de grève et avaient demandé à être reçues afin d'avoir un temps de parole au sein des Assises, les organisateurs n'ont accepté aucune des modalités qui nous auraient permis de nous adresser à nos collègues présent.e.s dans la salle.

Et alors que les manifestant.e.s souhaitaient pouvoir accéder à l'enceinte du Palais des Congrès, la police a fermé les grilles du parc des expositions, bloquant ainsi l'accès – y compris en usant de la force – aux manifestant.e.s comme aux participant.e.s.

**Les manifestants venus de Paris, de Lille, d'Avignon, de la Seine et Marne, du Vaucluse sont déterminés à poursuivre la lutte pour dénoncer et mettre fin à une vision répressive et exclusivement budgétaire de l'intérêt premier de l'enfant.**

**Un collectif composé d'associations et de syndicats a prévu une Assemblée Générale en septembre sur Paris les 20 et 21 septembre 2019.**

**Nos organisations syndicales vous convient à une Assemblée Générale globale mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 en salle 1 123C à l'Hôtel du Département**